

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 04 SEPTEMBRE 2013**

Après approbation par le Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion du 12 Juin 2013

M. Le Maire rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- 26/06/2013** PROCEDURE DE DIALOGUE COMPETITIF POUR GROUPEMENT D'OPERATEUR FINANCIER AVEC UNE ENTREPRISE ET/OU UN ORGANISME, REFERENCES DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION ET GESTION D'IMMEUBLES
- 28/06/2013** MARCHE FOURNITURE ET POSE D'UN BATIMENT MODULAIRE NEUF A USAGE DE VESTIAIRES SPORTIFS (ACTIMODUL) POUR UN MONTANT DE 117 170,58 EUROS TTC
- 29/08/2013** NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

**ADMINISTRATION GENERALE**

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014 : RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité

- DE CREER sept postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement de l'année 2014 (agents non titulaires recrutés pour un besoin occasionnel)
- DE FIXER les modalités de la rémunération des agents recenseurs telles qu'elles figurent sur le document annexé à la présente délibération.
- DE DESIGNER un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local, soit un agent titulaire de la commune.
- DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération des agents concernés seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2014

**LOGICIEL PETITE ENFANCE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

- DE SOLLICITER une subvention à la C.A.F. de la Savoie pour l'achat d'un logiciel petite enfance et l'équipement de bornes et badges.
- DE CONFIRMER l'inscription au budget communal des crédits nécessaires pour l'opération précitée estimée à 3 085 € H.T.

**AMENAGEMENT MEDIATHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION A SAVOIE BIBLIO**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité

- DE SOLLICITER une subvention à Savoie Biblio pour l'aménagement intérieur de la médiathèque.
- D'INSCRIRE au budget communal les crédits nécessaires pour l'opération précitée estimée à 12 731 € H.T.

**FINANCES**

**SUBVENTION A LA SOCIETE DES AMIS DE LA FERME DE BRESSIEUX**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité,

- DE COMPLETER le tableau de répartition des subventions aux associations au titre de l'année 2013, comme suit :

SOCIETE DES AMIS DE LA FERME DE BRESSIEUX (association déclarée)	500 €
---	-------

/...

## **TRAVAUX**

### **ACCESSIBILITE EGLISE : RECONDUCTION DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE , à l'unanimité,

- **DE RECONDUIRE** la demande de subvention au Conseil Général, au titre de la programmation FDEC pour le projet de mise en conformité du bâtiment de l'église rendant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- **DE CONFIRMER L'INSCRIPTION** au budget communal des crédits nécessaires pour l'opération précitée, le coût des travaux étant de l'ordre de 26 814 € H.T.
- **DE S'ENGAGER** à commencer les travaux au cours de l'année où ils seront programmés.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **CHAMBERY METROPOLE : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL**

Le conseil communautaire a décidé d'engager l'élaboration d'un nouveau programme local de l'habitat (PLH).

Le programme local de l'habitat est un document de programmation obligatoire pour les communautés d'agglomération, d'une durée de six ans, défini de la façon suivante par le code de la construction

(article L302-1) :

*« Le programme local de l'habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Ces objectifs et ces principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et des options d'aménagement déterminées par le schéma de cohérence territoriale ou le schéma de secteur lorsqu'ils existent, ainsi que du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ».*

Entre juin 2012 et juin 2013, les travaux d'élaboration du troisième PLH 2014-2019 ont été conduits, en associant de nombreux partenaires, dont les communes membres de Chambéry métropole qui sont personnes morales associées à l'élaboration du PLH.

Le Conseil communautaire du 27 juin 2013 a délibéré pour « arrêter » le projet de PLH, qui a été transmis à la commune par courrier reçu le 12 juillet 2013.

Le projet de PLH arrêté se compose des documents suivants :

- un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire,
- un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme,
- un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique et pour chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique défini à l'intérieur de celui-ci.

Suite à la présentation des fiches concernant notamment la commune de Bassens,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'exception d'une abstention,

- **DE DONNER** un avis favorable au projet de PLH arrêté par la Communauté d'agglomération,
- **D'INDIQUER** que les moyens relevant de la compétence communale seront mis en œuvre dans le cadre du programme local de l'habitat 2014-2019.

### **CHAMBERY METROPOLE : CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX D'EAUX SUR LE SECTEUR DES MONTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

- **DE CONFIER** à Chambéry métropole la réalisation des travaux de réseaux d'eaux usées et pluviales sur le secteur des Monts.
- **DE S'ENGAGER** à assurer le financement de l'opération en réglant directement les sommes dues relevant de la partie du marché qui la concerne, s'élevant à 190 000 € HT.
- **D'APPROUVER ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Chambéry Métropole et la commune de Bassens, et tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

. / ...

**RANDONNEE DES AINES : MARDI 17 SEPTEMBRE 2013**

**RENTREE SCOLAIRE**  
**EFFECTIFS SCOLAIRES 2013/2014**

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
ECOLE CHEF-LIEU	61	117
ECOLE DE LA PLAINE	68	113

**REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MERCREDI 13 NOVEMBRE 2013 A 18H.30 EN MAIRIE**

---